

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 69 portant promulgation de l'arrêté ministériel du 30 juin 1951 rendant obligatoire, dans la Métropole, l'usage de la 7e édition 1949 du nouveau Codex Pharmaceutique.

n° 69

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 24 janvier 1952
Numéro JO n° 3 du 01/03/1952	Date du numéro 1 mars 1952

VISAS

- Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884
- Vula circulaire ministérielle n° 243/S du 26 octobre 1937
- Vul'arrêté ministériel du 50 juin 1951 rendant obligatoire, dans la Métropole, l'usage de la 7e édition 1949 du nouveau Codex Pharmaceutique
- Vula circulaire ministérielle- n° 135/S du 9 janvier 1952,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les dispositions de l'arrêté ministériel du 30 juin 1951, rendant obligatoire, dans la Métropole, l'usage de la 7e édition 1949 du nouveau Codex Pharmateutique, sont applicables au Territoire de la Côte Francaise des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégation :Le Secrétaire général.CHAMBOREDON.